Nations Unies

S/PV.7661



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7661e séance

Jeudi 31 mars 2016, à 10 heures
New York

Président :	M. Gaspar Martins	(Angola)
Membres :	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Mahmoud
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	Mme Audouard
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation en Libye

Lettre datée du 4 mars 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité (S/2016/209)

16-09026 (F)







La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Lettre datée du 4 mars 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité (S/2016/209)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil son saisis du document S/2016/293, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/209, qui contient une lettre datée du 4 mars 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne de)

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2278 (2016).

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Dabbashi (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre présidence ainsi que du brio avec lequel vous avez dirigé les travaux du Conseil au cours de ce mois. Je remercie aussi les membres du Conseil d'avoir adopté à l'unanimité la résolution 2278 (2016).

Bien qu'elle ne réponde pas à notre requête urgente concernant la Libyan Investment Authority, la résolution reconduit les mesures imposées à tous ceux qui sont impliqués dans l'exportation illicite de pétrole brut libyen et proroge le mandat du Groupe d'experts du Comité des sanctions, dont nous constatons que la performance s'est beaucoup améliorée, comme le montre son dernier rapport publié sous la cote S/2016/209.

Ces derniers jours, nous avons œuvré avec la délégation du Royaume-Uni et les délégations de tous les pays membres du Conseil de sécurité pour faire en sorte que la résolution qui vient d'être adoptée soit un pas plus franchi en vue d'aider le peuple libyen à préserver et à développer ses richesses. Il nous a semblé que tous nos interlocuteurs comprenaient le problème auquel se heurtait la Libyan Investment Authority et que rien n'empêcherait le Conseil de répondre à notre requête, à savoir permettre à cette institution de gérer ses fonds dans le cadre du gel en vigueur.

Mais nous avons malheureusement été surpris par la persistance du Conseil à refuser de répondre à notre demande – ce qui signifie que c'est lui qui assumera désormais la responsabilité des pertes qu'enregistrera le peuple libyen en termes de manque à gagner, qui dépassent 2 milliards de dollars par an – malgré que les membres du Conseil aient constamment affirmé leur volonté d'aider le peuple libyen et d'œuvrer ensemble à préserver ses richesses. Il ne fait aucun doute que cette contradiction entre les paroles et les actes n'aide pas à préserver la crédibilité du Conseil aux yeux des Libyens, et j'espère que le Conseil de sécurité réexaminera cette question le plus tôt possible et qu'il répondra à la demande que nous avons faite dans la lettre adressée au Conseil de sécurité.

Je voudrais me féliciter du retour du Conseil présidentiel du Gouvernement d'entente nationale à la capitale, Tripoli. Comme je l'ai déjà dit, la Libye ne connaîtra la sécurité et la paix qu'avec le retour du Gouvernement légitime à la capitale pour y travailler dans un environnement sécurité. Indéniablement, le retour du Conseil présidentiel à Tripoli constitue une mesure courageuse, nécessaire et importante pour faire face aux menaces des milices extrémistes, qui occupent la capitale depuis deux ans déjà et qui ont remis en cause tout ce pour quoi la révolution a éclaté, transformant la vie du peuple libyen en un enfer insoutenable.

À cet égard, je voudrais saluer les efforts déployés par l'armée libyenne et, surtout, les forces navales, qui nous ont aidés à prendre cette mesure. J'exhorte tous les groupes armés et le peuple libyen en général à appuyer le Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale dans sa lutte contre toutes les milices extrémistes et criminelles, qui essaient de saper le processus politique ou cherchent à commettre des actes terroristes dans la capitale. Cela suppose de répondre à l'incitation constante à la violence de l'ancien mufti Al-Sadeq Al-Gheriani et de la chaîne de télévision qui est gérée par son fils, ainsi que d'Abd Al-Bassit Ghwelia, un ressortissant canadien d'origine libyenne. J'exhorte tous les officiers de l'armée et de la police libyenne à reprendre leur travail, conformément aux instructions du Conseil de la présidence.

Les extrémistes et les criminels, qui essaient de saper le processus politique, cherchent à remettre en cause la légitimité du Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale. Mais je tiens à préciser que le Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale et le Congrès général national ont acquis cette légitimité, conformément à l'Accord politique libyen, qui a été adopté par la Chambre des députés, et ils continuent de jouir de la même légitimité. Le Conseil de la présidence et la Chambre des députés doivent collaborer pour convoquer le Congrès général national en vue d'approuver, dans sa composition actuelle ou après des modifications, le Gouvernement d'entente nationale qui a été proposé par le Conseil de la présidence,

La plupart des Libyens n'attachent plus une grande importance à la question de savoir qui occupera les différents postes au sein du Gouvernement d'entente nationale. Ils ont connu le déplacement et ont craint pour leur vie et leurs biens, leurs salaires ne sont pas versés, et ils n'ont aucun accès aux services de santé. Ils n'ont plus qu'une seule option, à savoir le Gouvernement d'entente nationale, quelles que soient ses défaillances. C'est le seul moyen de désamorcer la crise. Toutes les parties prenantes libyennes doivent donc collaborer pour donner un élan au Gouvernement d'entente nationale le plus rapidement possible. Entretemps, le Conseil de la présidence peut charger des personnes de faire fonctionner les différents ministères. La communauté internationale doit répondre aux demandes du Gouvernement, et j'espère que le Conseil de sécurité adressera aujourd'hui, sous la forme d'une déclaration à la presse, un message clair d'appui fort au Conseil de la présidence du Gouvernement d'entente nationale.

La séance est levée à 10 h 25.